*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 2, pp. 51-62.

**Ci coumence**

**Li Diz de l’Erberie**[[1]](#footnote-2)**,**

**Ou ci commance**

**L’Erberie Rutebuef.**

Mss. 7633, 198 N.-D.

Seigneur qui ci eſtes venu,

Petit & grant, jone & chenu,

Il vos eſt trop bien avenu,

Sachiez de voir ;

Je ne vos vuel pas deſovoir :

Bien le porreiz aparſouvoir,   
 Ainz que m’en voize.

Aſéeiz-vos, ne faites noiſe :

Si eſcoutez, c’il ne vos poize.

Je ſui uns mires ;

Si ai eſtei en mainz empires :

Pou Caire m’a tenu li ſires

Plus d’un eſtei ;

Lonc tanz ai avec li eftei ;

Grant avoir i ai conqueſtei.

Meir ai paſſée,

Si m’en reving par la Morée,

Où j’ai fait mout grant demorée,

Et par Salerne,

Par Burienne & par Byterne[[2]](#footnote-3).

En Puille, en Calabre, Palerne[[3]](#footnote-4)

Ai herbes prises

Qui de granz vertuz ſunt empriſes :

Sus quelque mal qu’el ſoient miſes,

Li maux c’enfuit.

Juqu’à la rivière qui bruit

Dou flun des pierres jor et nuit

Fui pierres querre.

Preſtres Jehans[[4]](#footnote-5) i a fait guerre :

Je n’oſai entrer en la terre,   
 Je fui au port.

Mout riches pierres en aport

Qui font reſuſciter le mort.

Ce ſunt ferrites

Et dyamans & cresperites,

Rubiz, jagonces, marguarites,

Grenaz, stopaces,

Et tellagons, & galofaces :

De mort ne doutera menaces

Cil qui les porte[[5]](#footnote-6).

Foux eſt ce il ce deſconforte ;

N’a garde que lièvres l’en porte

Cil ſe tient bien ;

Si n’a garde d’aba de chien,

Ne de reching[[6]](#footnote-7) d’azne anciien ;

C’il n’eſt coars

Il n’a garde de toutes pars.

Carbonculus & garcelars[[7]](#footnote-8),

Qui ſont tuit ynde,

Herbes aport des dézers d’Ynde

Et de la terre Lincorinde[[8]](#footnote-9)

Qui ſiet ſeur l’onde

Elz quatre parties dou monde[[9]](#footnote-10),

Si com il tient à la roonde.

Or m’en creeiz :

Vos ne ſaveiz cui vos véeiz ;

Taiſiez-vos, & ſi vos ſéeiz.

Véiz m’erberie :

Je vos di, par ſainte Marie,

Que ce n’eſt mie freperie

Mais granz nobleſce ;

J’ai l’herbe qui les v... redreſce

Et cele qui les c... eſtreſce

A pou de painne ;

De toute fièvre ſanz quartainne

Gariz en mainz d’une ſemainne

Ce n’eſt pas faute ;

Et ſi gariz de goute flautre

Jà tant n’en iert basse ne haute,

Toute l’abat.

Ce la vainne dou cul vos bat ;

Je vos en garrai ſanz débat,

Et de la dent

Gariz-je trop apertement

Par .i. petitet d’oignement.

Qua vos dirai ?

Oiaz couinent jou confirai :

Dou confire ne mentirai,

C’eſt cens riote[[10]](#footnote-11).

Preneiz don ſayn de la marmote,

De la merde de la linote

Au mardi main

Et de la fuelle dou plantain,

Et de l’eſtront de la putain

Qui ſoit bien ville[[11]](#footnote-12) ;

Et de la pourre de l’eſtrille,

Et du ruyl[[12]](#footnote-13) de la faucille,

Et de la lainne,

Et de l’eſcorce de l’avainne

Pilai premier jor de ſemainne ;   
 Si en fereiz

Un amplaſtre : dou juz laveiz

La dent, l’amplaſtrei metereiz

Deſus la joe.

Dormeiz .i. pou, je la vos loe ;

S’au leveir n’i a merde ou boe,

Diex vos deſtruie !

Eſcouteiz, c’il ne vos anuie,

Ce n’est pas jornée de truie

Cui poéiz faire ;

Et vos cui la pierre fait braire,

Je vos en garrai ſanz contraire

Ce g’i met cure.

De foie eſchauffei, de routure,

Gariz-je tout à deſmeſure,

A quel que tort ;

Et ce voz ſaveiz home ſourt[[13]](#footnote-14),

Faites-le venir à ma cort :

Jà iert touz ſainz.

Onques mais nul jor n’oy mains,

Ce Diex me gari ces .ij. mains,

Qu’il orra jà.

Or oeiz ce que m’en charja

Ma dame, qui m’envoia ſà.

Bele gent, je ne ſuis pas de ces povres preſcheurs, ne de ces povres herbiers[[14]](#footnote-15) qui vont par devant ces mostiers, à ces povres chapes mau cozues, qui portent boîtes & ſachez, & ſi, eſtendent .i. tapiz ; car teiz vent poivre & coumin & autres eſpices, qui n’a pas autant de ſachez com il ont. Sachiez que de ceulz ne ſui-je pas ; ainz ſuis à une dame qui a non madame Trote[[15]](#footnote-16) de Salerne, qui fait cuevre-chief de ces oreilles, & li ſorciz li pendent à chaainnes[[16]](#footnote-17) d’argent pardeſus les eſpaules ; & ſachiez que c’eſt la plus ſage dame qui ſoit enz quatre parties dou monde. Ma dame ſi nos envoie en diverſes terres & en divers païs, en Puille, en Calabre, en Toſquanne, en Terre de Labour, en Alemaingne, en Soiſſoinne, en Gaſcoingne, en Eſpaigne, en Brie, en Champaingne, en Borgoigne, en la foreſt d’Ardanne, por occir les beſtes ſauvages & por traire les oignemens, por doneir médecines à ceux qui ont les maladies ès cors. Ma dame ſi me diſt & me commande que, en queilque leu que je veniſſe, que je déiſſe aucune choze ſi que cil qui fuſſent entour moi i priſſent boen eſſample, & por ce qu’ele me fiſt jureir ſeur ſainz quant je me départi de li, je vos apanrai à garir dou mal des vers ſe volez oïr. — Voleiz oïr ?

Aucune genz i a qui me demandent dont les vers viennent. Je vos fais aſavoir qu’ils viennent de diverses viandes reſchauffées, & de ces vins enfuteiz & boteiz. Si ſe congrient ès cors par cha­leur & par humeurs ; car, ſi com dient li philoſophe, toutes chozes en ſont criées, & por ce, ſi viennent li ver ès cors qui montent juſqu’au cuer, & font morir d’une maladie c’on apele mort ſobitainne. Seigniez-vos ! Diex vos en gart touz & toutes.

Por la maladie des vers garir (à vos iex véeiz, à vos piez la marchiez ! ) la meilleur herbe qui ſoit elz quatre parties dou monde, ce eſt l’ermoize. Ces fames c’en ceignent le ſoir de la Saint-Jehan, & en font chapiaux ſeur lor chiez, & dient que goute ne avertinz[[17]](#footnote-18) ne les puet panre n’en chiez, n’en braz, n’en pié, n’en main ; mais je me merveil quant les teſtes ne lor briſent et que li cors ne rompent parmi, tant a l’erbe de vertu en ſoi. En cele Champaigne où je fui néiz[[18]](#footnote-19) l’appele-hon *marreborc*, qui vaut autant comme *la meire des herbes*. De cele herbe panr­roiz troiz racines, .v. fuelles de ſauge, .x. ſuelles de plaintaing. Bateiz ces chozes en .i. mortier de cuyvre, à un peteil de ſer, deſgeuneiz-vos dou jus par .iij. matins : gariz ſereiz de la maladie des vers.

Oſteiz vos chaperons, tendeiz les oreilles, regardeiz mes herbes que ma dame envoie en ceſt païs & en ceſt terre ; & por ce qu’el vuet que li povres i puiſt auſi bien avenir coume li riches, ele me diſt que j’en féiſſe danrrée ; car teiz a .i. denier en ſa borce qui n’i a pas .v. livres ; & me diſt & me commanda que je priſſe denier de la monoie qui corroit el païs & en la contrée où je vanrroie : à Paris .i. pariſi, à Orliens orlenois[[19]](#footnote-20), au Mans .i. manſois, à Chartes .i. chartain, à Londres en Aingleterre .i. eſterlin ; por dou pain, por dou vin à moi, por dou fain, por de l’avainne à mon roncin ; car teil qui auteil ſert d’auteil doit vivre.

Et je di que c’il eſtoit ſi povres, ou honz ou fame, qu’il n’éuſt que doner, veniſt avant : je li presteroie l’une de mes mains por Dieu & l’autre por ſa meire, ne mais que d’ui en .i. an féiſt chanter une meſſe do Saint-Eſpérit, je di nouméement por l’arme de ma dame, qui ceſt meſ­tier m’apriſt je ne ſaſſe jà trois pez que li quars ne ſoit por que l’arme de ſon père & de ſa mère en rémiſſion de leur péchiez. Ces herbes vous ne les mangereiz pas ; car il n’a si fort buef en ceſt pays, ne ſi fort deſtrier que c’il en avoit auſi groz com .i. pois ſor la langue qu’il ne moruſt de mal mort, tant ſont forts & ameires ; & ce qui eſt ameir à la bouche, ſi eſt boen au cuer. Vos les metreiz .iij. jors dormir en boen vin blanc ; ſe vos n’aveiz blanc, ſi preneiz vermeil[[20]](#footnote-21) ; ſi vos n’aveiz vermeil, preneiz de la bele yaue clère ; car teiz a un puis devant ſon huix, qui n’a pas .i. tonel de vin en ſon célier. Si vos en deſgeune­reiz par .xiij. matins. Ce vos failleiz à un, pre­neiz autre[[21]](#footnote-22) ; car ce ne ſont pas charaies[[22]](#footnote-23) ; & je vos di par la paiſſion dont Diex maudiſt Corbi­taz[[23]](#footnote-24) le juif qui forja les .xxx. pièces d’argent en la tour d’Abilent, à iij. lieues de Jhéruſalem dont Diex fu venduz, que vos ſereiz gariz de diverſes maladies & de divers mahainz, de toutes fièvres ſanz quartainne, de toutes goutes ſanz palazine ; de l’enflure dou cors, de la vainne dou cul c’ele vos débat ; car ce mes pères & ma mère eſtoient ou péril de la mort & il me demandoient la meil­leure herbe que je lor péuſſe doneir, je lor don­roie ceſte.

En teil menière venz-je mes herbes & mes oignemens : qui vodra ſi en preingne, qui ne vodra ſi les laiſt[[24]](#footnote-25).

Explicit l’Erberie Rustebuef.

1. Il existe une pièce qui porte le même titre dans le Ms. 1830 du fonds Saint-Germain, de la Biblio­thèque nationale. Je l'ai donnée dans ma première édition de *Rutebeuf* ; on la trouvera également plus loin. Elle est en prose et très-curieuse. — Méon, dans son *Nouveau Recueil de Fabliaux*, a imprimé celle-ci d'après le Ms. 7633 seulement. Le­grand d'Aussy (tome IV, page 239, édition Re­nouard) en a donné une traduction fort infidèle, qu'il a fait précéder de l'avis suivant : « *De l'Herberie, ou le Dit de l'Herberie*, tels sont les deux titres de deux pièces totalement différentes, que j'ai réunies et fondues ensemble, parce que le sujet en est le même, ne contenant toutes deux que des propos de charlatan dans une place publique. Elles sont intitulées *Herberie*, du métier de ces sortes de gens qui alors vendaient au peuple des *herbes*. L'une est en prose, l'autre est moitié en prose et moitié en vers ; toutes deux dans l'original sont fort ordurières. C'é­tait ainsi qu'alors on amusait la canaille, et bien de hauts seigneurs n'avaient point le goût plus difficile. Telles étaient, je ne cesserai de le répéter, les mœurs de ce bon vieux temps qu'aujourd'hui l'on nous vante sans cesse. »

   Vient alors le travail de Legrand , qui n'est pas même une imitation, tant il s'éloigne des originaux. Il est suivi de ces réflexions : « Cette pièce pourrait fort bien avoir été un de ces jeux dont il a été parlé dans le second volume à la suite du *Lai de Courtois d'Arras*, une sorte de farce dramatique à deux personnages, ou à trois si l'on y faisait jouer l'homme qui vient se plaindre du mal de dents. »

   Legrand d'Aussy parle après cela des *Geus d'aventure*, petite pièce tirée du Ms.7218, et il en cite même quelques couplets ; mais, malgré son titre de *Geus* , ce petit poëme n'a rien de dramatique. C'est tout simplement une *parade*, un *boniment* dans le genre de ceux que les charlatans d'aujourd'hui débitent sur les places publiques. Seulement Rutebeuf l'y récitait-il lui-même, ou l'avait-il composé comme un modèle à l'usage des jongleurs et des trouvères de bas étage ? je l'ignore ; mais il me répugne de croire que l'auteur des plaintes éloquentes sur la Terre-Sainte, qu'on lira plus loin, ait pu s'abaisser à hurler de pareilles sornettes et des plaisanteries aussi grossières dans un carrefour. [↑](#footnote-ref-2)
2. *Burienne*, dans le Siennois, en Italie, avec un lac qui porte ce nom. Quant à *Byterne* , c'est peut-être Viterbe. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ms. 198 N.-D. Var. Luserne. [↑](#footnote-ref-4)
4. La légende de *Prestre Jehan* est une des plus sin­gulières et des plus répandues qui nous soient restées du moyen âge. Elle remonte au XIIe siècle et contient le récit fabuleux des productions qui se trouvent dans les royaumes de ce prince, prêtre nestorien qui, à cette époque, au dire de nos vieux et crédules chroniqueurs, aurait soumis à sa domination de vastes contrées en Abyssinie. Ces productions sont à peu près dans le genre de celles dont parle Rutebeuf. (Voir les publications que j'ai faites de la *Légende de saint Brandaines* et de celle de *Prestre Jehan*.) [↑](#footnote-ref-5)
5. La croyance aux diverses vertus des pierres était fort répandue dans le moyen âge. C'est de là qu'est venue la recherche de la pierre philosophale. On trouve dans l'inventaire des meubles, joyaux, etc., du roi Charles V, exécuté en 1379, Ms. 8356 de la Bibl. nationale, f° LXXII, v°, la mention de deux pierres *eſtans en ung coffre de cypraès que le roy fait porter continuellement avecques soy, dont il porte la clef*. La première est *une pierre appelée la pierre saincte, qui aide aux femmes à avoir enfant, laquelle est enchâſſée en or, & y ſont quatre perles, ſix eſmeraudes, deux ballaiz & au dos y a ung eſcu de France, eſtant en ung eſtuy de cuir*.

   Item, *la pierre qui guériſt de la goute, en laquelle eſt entaillé ung Roy & lettres en ebrieu d'un coſté & d'autre, laquelle eſt aſſiſe en or à fillet, & a eſcript au dos ſur ledit fillet, & eſt la dicte pierre en ung eſtuy de cuyr baully pendant à ung laz de soye où il a deux boutons de perles*. [↑](#footnote-ref-6)
6. *Reching*, action de braire. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ms. 198 N.-D. Var. Charbon ne los et garolas. [↑](#footnote-ref-8)
8. Dans les romans du cycle carlovingien, le nom de *Lincorinde* est donné à la fille de

   Jonas, fier admiral du règne de Perſie,

   Qui tint toute la terre juſqu'à la mer Rougie. [↑](#footnote-ref-9)
9. Il est évident que ce mot « les quatre parties du monde » n'est pas sérieux pour Rutebeuf, et qu'il croit continuer ici sa plaisanterie sur toute chose. On ne se doutait pas de l'Amérique, du moins en France au XIIIe siècle ; je ne dirais pas la même chose de l’Italie, où, grâce aux navigations génoises, la tradition, comme le prouvent certains passages de Dante, n'a­vait jamais été interrompue. Chez nous, à l'époque où parle notre poëte, on croyait généralement la terre carrée, placée au milieu des mers et ne renfer­mant que deux parties, l'Europe et l'Asie. D'autres y ajoutaient l'Afrique, sans trop savoir où la mettre. Un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB.2, qui remonte à Philippe-le-Hardi, compare l'univers à un œuf. La terre est le jaune, l'eau le blanc, et l'air la pellicule ; letout *est enveloppé par le feu, qui tient lieu de coque.* Dans un autre ouvrage, on trouve que le soleil passe la nuit à éclairer *tantôt le purgatoire, tantôt la mer, etc.* [↑](#footnote-ref-10)
10. *Riote*, raillerie, et plus particulièrement ba­vardage.

    Li uns chante, li autres note,

    Et li autres dit la riote.

    (*Le Dit du Buffet*. — *Fabliaux et Contes* de Barbazan.)

    Il y aussi une pièce intitulée *la Riote de l’monde*, qui a été publiée par M. Francisque Michel. [↑](#footnote-ref-11)
11. Ms. 198 N.-D. Var. vielle. [↑](#footnote-ref-12)
12. *Ruyl*, rouille. [↑](#footnote-ref-13)
13. Ms. 7633. Var tort. [↑](#footnote-ref-14)
14. *Herbiers* : le statut de la Faculté de médecine, rédigé en 1281, sous le décanat de Jean de Chérolles, défend aux *herbiers* de donner aucun remède alté­rant, laxatif ou autre, si ce n'est en présence d'un médecin, excepté les remèdes vulgaires, tels que su­cre rosat, eau de rose, etc. [↑](#footnote-ref-15)
15. Ms. 198 N.-D. Var. Crote. [↑](#footnote-ref-16)
16. Ms. 198 N.-D. Var. à .ij. channes. [↑](#footnote-ref-17)
17. *Avertinz* , vertige, épilepsie. [↑](#footnote-ref-18)
18. Voir pour ces mots la préface de ce volume. [↑](#footnote-ref-19)
19. Le Ms. 168 N.-D. ajoute : « A Estampe .i. estampois, à Bar .i. Barrois, à Viane .i. vianois, a Clermont .i. clermondois, à Dyjon .i. dijonnois, à Mascon, .i. masconois ; à Tors .i. tornois, à Troies .i. tréessien, à Rains .i. rencien, à Prouvins .i. provenoisien, à Amiens .i. moncien, à Arras .i. artisien. [↑](#footnote-ref-20)
20. Ms. 198 N.-D. Addition. Si vous n'aveiz ver­meil, preneiz chatain ; se voz n'aveiz chatain, etc. [↑](#footnote-ref-21)
21. Ms. 198 N.-D. Var. Se vous i failliez le quart, prenés le quint. [↑](#footnote-ref-22)
22. *Charaies*, sortiléges. [↑](#footnote-ref-23)
23. Ms. 198 N.-D. Var. Corbacas. [↑](#footnote-ref-24)
24. Cette dernière phrase manque au Ms. 198 N.-D. [↑](#footnote-ref-25)